

**Arrêté fédéral
concernant la construction de la seconde étape
du centre d'instruction fédéral de la protection civile
à Schwarzenburg**

du 4 juin 1992

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 13 novembre 1991¹⁾,
arrête:

Article premier

Un crédit d'ouvrage de 17 871 000 francs est ouvert pour la construction de la seconde étape du centre d'instruction fédéral de la protection civile à Schwarzenburg.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 1^{er} juin 1992

Le président: Nebiker

Le secrétaire: Anliker

Conseil des Etats, 4 juin 1992

La présidente: Meier Josi

La secrétaire: Huber

34924

¹⁾ FF 1992 I 571

Arrêté fédéral concernant la construction de la seconde étape du centre d'instruction fédéral de la protection civile à Schwarzenburg du 4 juin 1992

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.06.1992
Date	
Data	
Seite	968-968
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 019

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.